



## Rompre un contrat d'allocation d'etude

Par **sandy57**, le **04/06/2009** à **21:58**

Bonjour,

je suis actuellement etudiante manipulatrice radio en troisieme année. Je passe mon examen final au mois de juin et j'ai signé un contrat d'allocation d'etude qui stipule que l'etablissement me verse 5000euros au mois de juillet quand je commence le travail pour que j'aille travailler chez eux durant 1 an et demi. Mais je n'ais pas encore signé mon contrat de travail et on m'a proposé un autre travail qui m'interesse plus. Je voulais savoir si je pouvais rompre le contrat d'allocation d'etude.

Je n'ai pas reçu d'argent bien entendu.

Cordialement,

Sandy